



PRÉFÈTE DE L'ARDÈCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Notice 04 :

Le 08/09/2023

DEMANDE D'ATTESTATION PRÉFECTORALE D'APTITUDE PHYSIQUE A LA CONDUITE POUR L'EXERCICE D'UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

(TAXI, VTC, AMBULANCE, TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNE OU SCOLAIRE)

* * * * *

Procédure dématérialisée

1/ Je constitue mon dossier électronique avec les pièces justificatives suivantes :

- Le recto verso d'une pièce d'identité (CNI, Passeport, Carte de séjour....)
- Le recto verso du permis de conduire
- Un justificatif de domicile (facture datant de moins de six mois : eau, électricité, gaz, téléphone fixe ou mobile ; avis d'imposition, quittance de loyer non manuscrite)
- Pour les personnes hébergées : attestation manuscrite de la personne qui vous héberge cosignée par l'hébergeant et l'hébergée, photocopie recto/verso de sa pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois.
- Le certificat médical (CERFA n° 14880*02) établi depuis moins de deux ans, délivré par un médecin agréé par la Préfecture de l'Ardèche, portant la mention d'aptitude à la conduite de(s) activité(s) professionnelle(s) demandée(s) avec validation des mentions demandées (taxi, ambulance...)

La liste des médecins agréés est disponible sur le site www.ardeche.gouv.fr, rubrique démarches administratives / permis de conduire.

2/ Je dépose mon dossier sur le site « Démarches simplifiées »

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/attestation-prefectorale-d-aptitude-a-la-conduite--ardeche>

3/ Je reçois directement à mon domicile mon attestation d'aptitude